



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection 12-13 décembre 2012

Foi et protection : un document conceptuel

(Version révisée au 24 octobre 2012)

Introduction

Le cinquième Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection doit avoir lieu les 12 et 13 décembre 2012 dans la salle XVII au Palais des Nations à Genève, Suisse. Cette note précise le concept du thème choisi par le Haut Commissaire pour 2012 : **Foi et protection**.

Contexte général

La plupart des religions partagent des valeurs fondamentales qui sont d'une importance clé pour la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Les organisations confessionnelles non gouvernementales ont toujours été des partenaires clés du HCR depuis sa création. Dans le monde entier, les communautés religieuses locales¹ figurent en première ligne des conflits et des crises graves de déplacement, fournissant souvent les premiers secours dans les secteurs de la protection et de l'assistance. Elles sont des défenseurs engagés du respect de la dignité humaine et de l'autonomisation des personnes vulnérables se trouvant en marge de nos sociétés. De plus, elles jouent souvent un rôle clé dans le déploiement ou l'appui d'activités visant à résoudre les litiges et consolider la paix jusqu'au niveau national. En bref, elles sont des acteurs locaux de premier plan et des membres respectés de la société civile. En même temps, la discrimination et la persécution motivées par l'intolérance religieuse continuent de représenter des défis de protection difficiles².

¹Dans le Guide « *Créer un partenariat en faveur des enfants avec les communautés religieuses* » (2011), l'UNICEF définit les communautés religieuses comme des « *communautés confessionnelles locales (églises, mosquées, synagogues, temples, etc.) ; autorités confessionnelles (évêques, ecclésiastiques, imams, lamas) ; universitaires, théologiens et éducateurs religieux ; missionnaires ; groupes confessionnels ou interconfessionnels de la jeunesse ; femmes des réseaux confessionnels ; organisations religieuses ou d'inspiration religieuse ; institutions, organisations, cadres et réseaux confessionnels, œcuméniques et intra-religieux ; institutions interconfessionnelles.* »

² L'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévoit que « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.* »

Objectifs

Ce Dialogue s'efforcera essentiellement :

- D'examiner comment le droit de chercher asile et d'en bénéficier ainsi que la protection des apatrides se retrouvent dans les valeurs religieuses et les traditions;
- D'identifier les moyens pour le HCR et d'autres acteurs de s'engager plus efficacement aux côtés des autorités et communautés religieuses afin de protéger et d'aider les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides et d'améliorer l'espace de protection ; et
- D'envisager d'établir des principes spécifiques de partenariat entre le HCR et les communautés religieuses.

Participants

Le Dialogue réunira les chefs spirituels et communautaires d'un éventail de confessions, outre les représentants d'Etats, d'ONG et d'organisations intergouvernementales ainsi que des experts. Grâce à des discussions en plénière et en table ronde, il alimentera un échange de vues ciblées sur les valeurs et les thèmes opérationnels exposés au chapitre suivant

Domaines de coopération éventuels

Etant donné la concordance entre les valeurs religieuses et les principes de protection, les thèmes suivants peuvent être abordés dans la double perspective des valeurs et de leur défense potentielle/appui opérationnel.

Exemples de valeurs	Exemples de défense potentielle / appui opérationnel
Fourniture d'un sanctuaire et d'un refuge à ceux qui courent des risques ou ont besoin d'appui	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser l'appui public et politique aux principes de l'asile et de la protection• Mettre en question les politiques d'admission restrictives• Mobiliser les communautés hôtes pour fournir un appui aux réfugiés et aux déplacés internes
Protection des plus vulnérables, promotion de la résilience et de l'autonomisation des communautés locales	<ul style="list-style-type: none">• Appui aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux déplacés internes particulièrement vulnérables (par exemple personnes handicapées, victimes de la torture, femmes chefs de famille et enfants)• Défense de la cause à l'appui de l'installation des réfugiés et de la réinstallation dans des pays tiers et mobilisation des communautés d'accueil dans les pays de réinstallation

Respect de la vie et de la dignité humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvetage en mer • Lutte contre la xénophobie, le racisme et l'intolérance religieuse • Promotion de solutions de rechange à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés • Promotion de l'accès à la justice
Famille et cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du regroupement familial • Préconisation de l'enregistrement à la naissance des enfants afin d'éviter l'apatridie • Promotion de l'égalité de genre au niveau de la législation nationale
Relations pacifiques et harmonieuses entre les communautés et en leur sein	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de solutions durables, en particulier la réintégration des réfugiés et des déplacés internes rentrant chez eux, par le biais de la résolution de conflit et de la réconciliation

Structure du Dialogue

Réunion préparatoire d'une demi-journée – matin du 12 décembre 2012

Faisant fond de l'expérience positive du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain, précédé d'une réunion d'une demi-journée avec les maires, ce Dialogue sera précédé d'une Consultation préparatoire d'une demi-journée avec un nombre limité de chefs spirituels et communautaires, ainsi que d'experts du dialogue interreligieux. Cette réunion, sur invitation spéciale, se tiendra le matin du 12 décembre 2012.

La réunion préparatoire permettra un échange initial de vues sur les différents liens entre les valeurs religieuses, l'asile et les principes humanitaires; l'engagement des communautés religieuses dans l'action humanitaire; et les moyens éventuels de renforcer la collaboration entre ces communautés et le HCR. L'échange de vues plantera le décor de la participation des chefs religieux et communautaires et de leurs conseillers spéciaux au cours du Dialogue, notamment pendant les tables rondes.

Le Dialogue : séance plénière et discussion de groupes

Le Dialogue ouvrira sa session plénière l'après-midi du 12 décembre 2012.

L'essentiel du Dialogue aura lieu dans le cadre des trois tables rondes organisées les 12 et 13 décembre 2012. Un document d'information pour faciliter ces discussions sera envoyé aux participants en temps utile.

Les thèmes préliminaires³ des tables rondes sont les suivants :

- **Table ronde 1** : Créer des communautés accueillantes : Comment les organisations confessionnelles et les communautés religieuses tirent profit de leur présence sur place et de leur réseaux internationaux pour accueillir les réfugiés et les apatrides au sein de leurs communautés et lutter contre la xénophobie et la discrimination ?
- **Table ronde 2** : Promouvoir des solutions durables : Comment les organisations confessionnelles et les communautés religieuses contribuent à rendre viable les solutions durables (retour et réintégration, intégration des réfugiés réinstallés et intégration sur place des réfugiés) ?
- **Table ronde 3** : Améliorer la coopération : Quelle a été l'expérience des organisations confessionnelles et des communautés religieuses dans leur partenariat avec le HCR ? Est-il besoin d'élaborer des orientations spécifiques sur certains aspects de ce partenariat ?

Conformément à la tradition, le seul produit final du Dialogue sera le résumé du Président dont le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés donnera lecture à la clôture de la réunion.

Siège du HCR
Division de la protection internationale

³ Les thèmes seront précisés au fil des préparatifs.